

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE 295
17 février 2022**

1. Points d'ordre général

- Approbation des procès-verbaux des séances du 22 juillet, du 12 octobre et du 2 décembre 2021 ainsi que de la délibération par échanges d'écrits qui s'est tenue du 30 septembre au 16 novembre 2021 et de la consultation écrite du 22-29 octobre 2021.

2. Textes présentés pour avis

2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi

Néant

2.2. Autres projets de texte

2.2.1) Projet de décret relatif à certains services de facturation présentant de faibles risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Le projet de décret a pour objectif d'aménager les mesures de vigilance client attendues de la part de prestataires de services de paiements pour l'activité d'encaissement de factures pour le compte de tiers et portant sur des dépenses essentielles.

2.2.2) Supprimé

2.2.3) Projet de décret portant diverses modifications du Code monétaire et financier et complétant la transposition de la directive (UE) 2019/2162 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant l'émission d'obligations garanties et la surveillance publique des obligations garanties

Le projet de décret vise à compléter la transposition de la directive (UE) 2019/2162 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant l'émission d'obligations garanties et la surveillance publique des obligations garanties, pour ce qui concerne les mesures relevant du domaine du règlement, en application des dispositions législatives faisant l'objet de l'ordonnance n° 2021-858 du 30 juin 2021.

2.2.4) Projet de décret modernisant la formation des intermédiaires en opérations de banques et en services de paiement (IOBSP)

Ce projet de décret vise à moderniser la formation des IOBSP pour l'adapter aux conditions actuelles d'exercice de la profession. D'une part, le cadre rénové permettra de se former plus rapidement pour les salariés qui travaillent sous la responsabilité d'un IOBSP grâce à des modules adaptés aux services effectivement commercialisés (et non plus pour l'ensemble des activités du secteur). D'autre part, la qualité des prestations sera maintenue grâce à une formation continue annuelle suivie par tous les IOBSP (et non plus seulement en matière de crédits immobiliers). Le décret est précisé par un arrêté également soumis à l'avis du CCLRf.

N.B. : pour la bonne lecture de ce projet de décret, est joint pour information le projet d'arrêté qui sera soumis postérieurement à l'avis du CCLRf.

2.2.5) **Supprimé**

2.2.6) Projet d'arrêté portant renforcement de la transparence sur les frais du plan d'épargne retraite et de l'assurance-vie

Ce projet d'arrêté vise à améliorer l'information précontractuelle et l'information annuelle de l'assurance-vie et du plan d'épargne retraite en faisant figurer, pour chaque unité de compte ou actif, la somme, d'une part, des frais du contrat ou du plan et, d'autre part, des frais de l'unité de compte ou de l'actif. Il met ainsi en œuvre la deuxième recommandation du rapport de la présidente du CCSF de juillet 2021 sur les frais du plan d'épargne retraite. L'arrêté prévoit également, en début d'exercice, un délai de mise en conformité de trois mois en matière d'information précontractuelle permettant de fournir la dernière information connue à l'épargnant. En pratique, les professionnels se trouvent très souvent en situation de non-conformité en début d'exercice car la réglementation actuelle exige de transmettre les informations « au dernier exercice clos » indisponibles à cette période de l'année.

2.2.7) Projet d'arrêté relatif aux plafonds de couverture de l'assurance de responsabilité civile automobile

Le projet de décret vise, conformément à l'article 9 de la directive 2009/103/CE, à réviser les plafonds de couverture des dommages matériels en matière d'assurance automobile obligatoire. Ces plafonds sont révisés tous les cinq ans en fonction de l'inflation.

*